



BLA BLA



Joyeux Noël



Ça va bien aller
Parution 21 décembre 2020

Mesdames/ Messieurs

Veillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Le procès-verbal est inscrit sur le site de la municipalité : www.saints-martyrs-canadiens.ca prenez note que lors de la transcription il est possible que des erreurs se produisent. Le journal n'est pas un document officiel

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenus réellement et virtuellement à la salle du Conseil municipal, le lundi, 2 novembre 2020 à compter de 19 :00 hre.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 2 novembre 2020 à huis clos et par voie de téléconférence.

Sont présents à la séance tenue en huis clos par téléconférence

Madame Christine Marchand, maire suppléante participe par téléconférence
M. Michel Prince, conseiller participe par téléconférence
M. Claude Caron, conseiller participe par téléconférence
M. Jonatan Roux, conseiller participe par téléconférence présent à 19h05
M. Laurent Garneau, conseiller participe par téléconférence
M. Gilles Gosselin, conseiller participe par téléconférence à 19h05
M. André Henri, maire préside ladite assemblée, il demande à chaque personne de s'identifier individuellement.

Assiste également par téléconférence à la séance à huis clos, Mme Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière d'assemblée.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos ou par téléconférence.

Résolution adoptée le 6 avril 2020 et qui demeure valide jusqu'au moment de la levée de cette situation exceptionnelle qui sera annoncée par le Gouvernement Provincial.

Un avis a été publié sur le site Internet de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens et par avis public en date du 29 septembre pour informer la population que le conseil va siéger à huis clos. Le public a été invité à poser ses questions par courriel.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, Monsieur André Henri, maire procède à l'ouverture de la séance à 19 :00 hre.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 2 novembre 2020 par voix de huis clos et de téléconférence.

2. ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;

2. Adoption de l'ordre du jour ;

3. Adoption des procès-verbaux du mois d'octobre

4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrite à la liste des comptes

5. Adoption des comptes à payer ;

6. Rapport des comités ;

7.1 Dossier Gestion des matières résiduelles

7.2 Modification des règlements

7.3 Adoption budget Régie des 3 Monts

7.4 Dossier barrière guérite

7.5 Chauffage à être remplacé

7. Administration ;

8.1 Remise des formulaires des déclarations pécuniaires aux élus
dépôt en décembre 2020.

8.2 Date pour effectuer la préparation du budget 2021 samedi le 28
novembre

8.3 Paiement de facture du mois d'octobre Me Beauregard

8.4 Adoption du règlement 290 annexion Chemin Dupuis

8.5 Remplacement des lumières à l'abri postal

9. Aqueduc et égouts ;

9.1 Avis de motion règlement des clapets Anti-retour.

10. Sécurité publique ;

10.1 Aide à la Covid 19

10.2 Fin du paiement au règlement d'emprunt concernant le réseau
sanitaire

11. Voirie ;

11.1 Augmentation de la subvention à la voirie locale

11.2 Rencontre avec l'inspecteur municipal

12. Urbanisme et environnement ;

12.1 Demande de soumission a trois Urbanisme pour modifications
de
règlements

13. Loisirs et culture ;

13.1 Rapport CAMP BEAUSÉJOUR et paiement de la cotisation.

13.2 Panier de Noël

14. Affaires diverses ;

14.1 Résolution contre le projet de la MRC d'Arthabaska et Gesterra

14.2 Motion de reconnaissance aux proches aidants

15. Liste de la correspondance ;

15.1 Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation 2020 et 2021

15.2 **VARIA**

a) Renouvellement S.P.A.A

b) Nouvelle naissance

c) Abonnement à la TV communautaire Victoriaville 35.00\$

d) Travaux rue l'Anse

16. Période de questions ;

Questions de M. Réal Tremblay

17. Levée de la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE la secrétaire en a fait la lecture ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que l'ordre du jour soit adopté, le varia demeurant ouvert.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENU LE 19 OCTOBRE 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire tenu le 5 octobre 2020 et le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenu le 19 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie des procès-verbaux des séances du Conseil du 5 et du 19 octobre 2020 ont été préalablement remis aux

membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE les procès-verbaux des séances du 5 et du 19 octobre 2020 soient adoptés tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus :	2 803.25\$
Salaire DG :	1 020.40\$
Sogetel :	284.80\$
Hydro Québec :	247.49\$

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

M. Michel Prince demande si le chèque à la ligne 18 est la pose de la borne située chez M. Luc Frigon ? Réponse oui effectivement

Ligne 19 es que c'est le gravier qui a été mis dans le Gosford Nord ? Réponse oui

La ligne 21 s'est-il une réparation à l'abri postal ? Réponse oui

Monsieur maire demande ce qu'est la Capital à la ligne 14 ?

Réponse C'est l'assurance collective payé une partie par la municipalité et une partie par les employés.

M. Claude Caron demande d'ajouter le montant de Me Sylvain Beaugard à la liste des comptes puisque le paiement avait été retenu au mois d'octobre.

Madame la secrétaire fait mention que la liste des comptes s'élève au montant de **69 339.21\$** incluant le paiement de Me Beaugard.

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **69 339.21 \$** a été présentée aux élus;

CONSIDÉRANT QUE la facture de Me Beaugard (inscrite à la ligne 18) du mois passer doit être ajouté à la présente la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes soit acceptée en ajoutant la facture de Me Sylvain Beaugard 389.48\$,

QUE les paiements à la liste des comptes soient autorisés au montant de 69 339.21\$.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

1	Receveur Général du Canada (DAS)	1 095.81
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 796.99
3	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	28.06
4	Visa Desjardins (divers)	106.60
5	André Henri, maire	915.00
6	Michel Prince, conseiller	377.65
7	Christine Marchand, conseillère	377.65
8	Laurent Garneau, conseiller	377.65
9	Claude Caron, conseiller	377.65
10	Jonatan Roux, conseiller	377.65
11	Gilles Gosselin, conseiller	377.65
12	Bell Mobilité inc. (novembre)	54.00
13	Buropro (octobre)	135.60
14	La Capitale (novembre)	976.95
15	Eurofins Environex (octobre)	196.61
16	Gesterra (septembre, octobre)	6 366.87
17	Vivaco Groupe Coopératif (octobre)	49.85
18	Carl Lefebvre arpenteur-géomètre (piquetage / Gosford Sud)	574.88
19	Jules Lehoux, Transport (gravier)	1 609.65
20	Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	1 876.30
21	N. Faucher Entrepreneur Électricien (abri postal)	296.66
22	PIX-M (photos)	327.78
23	Solutions Zen Média (site web)	488.64

24	Techservice (technicien aqueduc)	860.01
25	Sani Marc - Wood Wyant (produits sanitaires)	65.11
26	Ministre des Finances (2 versements SQ / 2020)	40 344.00
27	Total du salaire de la D.G. :	2 040.80
28	Total des salaires & déplacements :	5 477.66
18	Me Sylvain Beauregard (information générale) mois octobre	389.48
TOTAL :		69 339.21\$

6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

7. RAPPORT DES COMITÉS ;

7.1 DOSSIER GESTION DES MATIERES RÉSIDUELLES

Madame Christine Marchand, fait rapport de la rencontre avec Gaudreau, nous avons répondu à une série de questions elle fait mention que nous avons eu une belle rencontre.

7.2 MODIFICATION DES REGLEMENTS

M. Michel Prince fait mention que la plupart des problèmes retrouvés sont les concordances entre les règlements, coquilles, descriptif qui nous causent des problèmes. Le comité a étudié et évalué ce qui est le plus urgent classer 1.

7.3 ADOPTION BUDGET REGIE DES 3 MONTS

M. Michel Prince présente le budget 2021 de la Régie des 3 Monts.

Le budget 2021 est de 269 333. \$ ce qui représente notre quote part 2021 pour la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens de 29.17% et d'un montant de 78 554.00\$ à être inscrit au budget 2021 de la municipalité. La différence entre le budget 2020 et celui de 2021 est d'environ 1 000.00\$

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

7.4 DOSSIER BARRIERE GUERITE

Monsieur Gilles Gosselin fait mention que si la température le permet dans les prochaines semaines les bases en béton seront coulés pour recevoir éventuellement les tours qui seront capable de lire les cartes ou les codes pour ouvrir ou fermer la barrière. En espérant que le tout soit prêt pour l'été prochain.

En ce qui concerne la station de lavage nous sommes en pourparlers avec l'Association des résidents qui vont nous faire une proposition d'ici la mi-novembre afin d'installer cette station de lavage en arrière du centre communautaire un suivi devrait être présenté à la séance de décembre.

7.5 CHAUFFAGE A ETRE REMPLACÉ AU CENTRE COMMUNATAIRE

Vérification avec le soumissionnaire le plus bas voir si sa soumission est toujours valide pour remplacer la fournaise existante et l'installation d'un thermo pompe qui va nous fournir la climatisation en été et chauffage en hiver.

7.6 BUDGET DE 20 000.00\$ EST ALLOUÉ POUR L'ACHAT D'UNE NOUVELLE FOURNAISE ET L'ACHAT D'UN THERMO POMPE INCLANT L'INSTALLATION ET TRAVAUX CONNEXE A CE PROJET.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté

Qu'un budget de 20,000.00\$ soit alloué pour la réalisation de ce projet.

8 ADMINISTRATION ;

8.1 REMISE DES FORMULAIRES DES DECLARATIONS PECUNIAIRES AUX ELUS DEPOT EN DECEMBRE 2020.

La directrice générale a remis les formulaires à chacun des élus et ont été avisé que le dépôt doit être fait à la séance du 7 décembre 2020.

8.2 DATE POUR EFFECTUER LA PREPARATION DU BUDGET 2021 SAMEDI LE 28 NOVEMBRE 2020 À 9H.

8.3 PAIEMENT DE FACTURE DU MOIS D'OCTOBRE ME BEAUREGARD

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté

Que la facture de Me Sylvain Beauregard au montant de 389.48\$ qui a été présentée au mois d'octobre soit payé. La présente facture a été ajoutée à la liste des comptes du mois novembre.

8.4 ADOPTION DU REGLEMENT 290 ANNEXION CHEMIN DUPUIS

RÈGLEMENT D'ANNEXION

Règlement Numéro 290

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD

ATTENDU QU'une municipalité locale peut, en vertu des articles 126 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale et municipale (RLRQ, chapitre O-9), étendre les limites de son territoire en y annexant, en tout ou en partie, le territoire contigu d'une autre municipalité locale;

ATTENDU QU'une demande d'annexion à la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens a été présentée par les propriétaires du territoire à annexer;

ATTENDU QUE les principaux motifs invoqués sont liés à la sécurité sanitaire des occupants (ambulance, hôpital, médecins, pharmaciens) qui ont vécu des situations où leur vie a été mise en péril;

ATTENDU QU'il existe plusieurs autres motifs justifiant l'annexion du territoire visé, notamment :

- les services incendie offerts par la Régie des Trois-Monts dont Ham-Sud ne fait pas partie;
- les services de la sécurité publique, lesquels sont offerts via le réseau routier de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens et de la MRC d'Arthabaska;
- lesdits services de la sécurité publique desservant normalement Ham-Sud ne se rendent pas chez les annexés qui n'ont droit à ce service qu'en cas d'urgence, la sûreté du Québec desservant Saints-

Martyrs-Canadiens étant celle qui se rend régulièrement jusqu'à leurs propriétés;

- les services de cueillette des ordures et de la récupération qui s'inscrivent plus naturellement dans le trajet de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens (et qui en réalité sont ceux qui exécutent la cueillette);
- le service postal qui leurs est déjà offert à partir des installations situées à Saints-Martyrs-Canadiens;
- l'inscription aux services gouvernementaux (tous les formulaires, votation, impôts, revenu, etc.) et publics de toutes natures (livraison de colis refusée sauf avec frais supplémentaires etc.);
- le rattachement naturel aux services administratifs municipaux de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens dont certains sont même déjà obtenus de cette dite municipalité (ex. bibliothèque, dépannage d'hébergement et de communications lors de pannes électriques et autres catastrophes naturelles, émondage lors de bris d'arbres privant l'accès à leur chemin privé, etc.);
- le tout, tel qu'expliqué dans les documents produits en annexe A ;

ATTENDU QUE le territoire à annexer est situé à la pointe sud du Lac Nicolet, lequel est dans sa presque totalité localisée sur le territoire de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens;

ATTENDU QU'aucune voie de circulation pour se rendre au territoire à annexer ne passe sur le territoire de la municipalité de Ham-Sud, ce dernier étant plutôt desservi par le Chemin Du Lac Nicolet situé entièrement dans la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que le développement de ce territoire sera facilité par son harmonisation aux règlements de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens;

ATTENDU QUE le territoire visé est situé dans la MRC des Sources et sera dorénavant partie de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné le 19 octobre 2020 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'accord sur le partage de l'actif et du passif entre la municipalité de Ham-Sud et la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens puisqu'il y a absence d'actif et de passif sur le territoire assujéti à la présente demande d'annexion;

ATTENDU QUE la municipalité annexante propose une compensation financière pour les pertes de revenus liées à l'annexion d'une portion du territoire de la municipalité de Ham-Sud et que le détail de cette compensation financière est produite en annexe B;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu, le maire n'ayant pas voté, d'adopter le règlement suivant, portant le numéro 290, lequel est relatif à l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Ham-Sud et qu'il soit ainsi décrété que :

ARTICLE 1

La partie du territoire de la municipalité de Ham-Sud délimitée par la description et le plan ci-joints comme Annexe C et confectionnés le 6 juillet 2018 par M. Jocelyn Allaire arpenteur-géomètre, matricule 2425, sous le numéro 1530 de ses minutes, Dossier BAGQ 538843 est celle qui doit être annexé au territoire de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens.

ARTICLE 2

La municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens n'étant pas divisée en districts électoraux, ni en quartiers, la partie annexée ne peut être ajoutée à l'un ou l'autre de ceux-ci.

ARTICLE 3

L'annexion est faite aux conditions suivantes :

En l'absence d'un accord pour une compensation à titre de perte de revenus avec la municipalité de Ham-Sud, la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens offre la compensation décrite ci-après.

La municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens versera à la municipalité de Ham-Sud une compensation totale et finale de vingt-cinq milles dollars payables comme suit :

-1 ^{er} année.....	10,000.00\$
-2 ^e année.....	8,000.00\$
-3 ^e année.....	7,000.00\$
Total.....	25,000.00\$

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE VOTE AFFIRMATIF DE LA MAJORITÉ ABSOLUE DES MEMBRES DU CONSEIL, À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 novembre.2020.

8.5 REMPLACEMENT DES LUMIERES A L'ABRI POSTAL

Attendu qu'une soumission a été demandée à Faucher électricien pour remplacer les lumières existantes

Attendu que les membres du conseil municipal ont demandés qu'un détecteur de mouvement soit installé dans l'abri postal

Attendu que nous n'avons pas les coûts exacts pour cet ajout nous prévoyons un coût de 750.00\$

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que les travaux soient exécutés par Faucher électricien au coût de 750.00\$

9. AQUEDUC ET EGOUTS ;

9.1 AVIS DE MOTION REGLEMENT DES CLAPETS ANTI-RETOUR.

Attendu que le conseiller M. Michel Prince donne le présent avis de motion concernant les clapets anti-retour qi doit être installé à chaque résidence desservi par le réseau sanitaire.

10. SECURITE PUBLIQUE ;

10.1 AIDE A LA COVID 19

Le gouvernement remettra un montant de 21 862.00\$ à la municipalité en deux versements l'un en décembre et l'autre au mois de mars, cette aide financière est donnée dans le but de payer une partie des équipements et des dépenses encourues suite à la Covid 19

10.2 FIN DU PAIEMENT AU REGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LE RESEAU SANITAIRE

À titre d'information le règlement d'emprunt du réseau sanitaire est terminé depuis octobre 2020

11. VOIRIE ;

11.1 AUGMENTATION DE LA SUBVENTION A LA VOIRIE LOCALE.

À titre d'information la subvention accordée annuellement à la voirie locale passera en 2021

En 2020 la subvention était de 78 054.00\$ nous avons reçu la confirmation qu'en 2021 nous recevrons le montant de 101 594.00\$ ce qui représente une augmentation de 23 540.00\$

11.2 RENCONTRE AVEC L'INSPECTEUR MUNICIPAL

La rencontre a e lieu en après-midi.

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;

12.1 DEMANDE DE SOUMISSION BUDGETAIRE A TROIS URBANISME POUR MODIFICATIONS DE REGLEMENTS

Attendu qu'à la rencontre avec le comité qui siège sur la mise à jour réglementation.

Attendu qu'une évaluation des points urgents ont été soulevés et classer numéro1 et une soumission pour la modification au complet

En conséquence il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que des demandes de soumissions budgétaires soient demandés à trois urbanismes.

13. LOISIRS ET CULTURE ;

13.1 RAPPORT CAMP BEAUSÉJOUR ET PAIEMENT DE LA COTISATION.

Le rapport déposé par le Camp Beauséjour de l'année 2019-2020 était de 128 adultes et de 109 enfants

L'entente convenu pour l'année 2020 a coût de 1200.00\$ pour l'année 2020.

En conséquence il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté

Que le paiement au montant de 1200.00\$ soit payé et accepté.

13.2 PANIER DE NOËL

Madame Christine Marchand, conseillère présente la demande pour la préparation des paniers de Noël pour les citoyens de Saints-Martyrs-Canadiens. La date limite pour déposer une demande au bureau municipal est le 15 décembre 2020 à 16h. La collecte se fera du 23 novembre au 15 décembre. La distribution aura lieu le 19 décembre 2020.

Une demande est également présentée à la Municipalité de participer financièrement à la distribution des paniers de Noël.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'un montant de 1500.00\$ soit autorisé pour la fabrication des paniers de Noël.

14. Affaires diverses ;

14.1 CONTRE LE PROJET DE GESTERRA ET DE LA MRC D'ARTHABASKA

Considérant que la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens a délégué sa compétence en gestion des matières résiduelles à la MRC d'Athabaska ;

Considérant que la MRC d'Athabaska a délégué cette compétence à Gesterra

Considérant que le Conseil d'administration est composé de trois administrateur publique et de deux administrateurs privés ;

Considérant que l'orientation de Gesterra passe par une augmentation pour le traitement des matières recyclable pour 2021 de 57% ;

Considérant que la présentation sur la vision et l'orientation pour l'achat d'un 2^e centre de tri ainsi que la tarification sur 5 ans pour les municipalités est basé sur un volume fictif et une hypothèse de performance de l'opérateur actuel ;

Considérant que la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens est en désaccord sur des décisions présent sur des spéculations ;

En conséquence il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens ne peut pour le moment appuyer le projet avec le peu d'information précises détenus.

14.2 MOTION DE RECONNAISSANCE AUX PROCHES AIDANTS

Nous soulignons aujourd'hui la Semaine nationale des proches aidants du Québec qui se déroule en ce moment, soit du 1^{er} au 7 novembre 2020. Cette année, dans notre région, la reconnaissance des proches aidants se fait sous le thème : « Merci d'être là ».

« Merci d'être là », c'est ce remerciement que l'on souhaite adresser à l'ensemble des proches aidants de notre région. Tout comme le personnel de notre système de santé, les proches aidants sont de véritables anges gardiens veillant sur des personnes vulnérables qui comptent sur eux pour leurs soins et pour d'autres types de besoins.

Ce « Merci d'être là », vous est adressé, à vous tous et toutes, proches aidants et aidantes d'ici. Que vous aidiez un enfant, un adulte ou un aîné, qu'il s'agisse d'un voisin, d'un conjoint ou de tout autre membre de votre famille, que vous le fassiez de façon temporaire ou depuis des années : « Merci ». Merci d'être là en ces temps incertains, compliqués et, pour plusieurs, angoissants.

En conséquence il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que les membres du conseil municipal appuient la présente reconnaissance aux proches aidants.

15. LISTE DE LA CORRESPONDANCE :

- Lette famille Dupuis
- Lettre municipalité de Ham-Sud
- Abonnement à la TV communautaire Victoriaville 35.00\$
- Lettre association pulmonaire
- Les plans et devis de l'annexion du secteur Dupui

15.1 DEPOT DU SOMMAIRE DU ROLE D'ÉVALUATION 2020 ET 2021

Valeur au rôle d'évaluation imposable en 2020 = 98 757 200.\$

Valeur au rôle d'évaluation imposable en 2021= 100 574 300.\$

Augmentation de 1 817 100. \$

VARIA

A) RENOUVELLEMENT S.P.A.A

Attendu que la présente entente est d'une durée de 3 ans avec la S.P.A.A

Attendu que le tarif de la première année sera de 2.12\$ par citoyen

La deuxième année 2.16\$ par citoyen

Et la troisième année de 2.23\$ par citoyen

En conséquence il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens désire renouveler l'entente avec la S.P.A.A pour une période de 3 ans.

B) NOUVELLE NAISSANCE

Sur proposition il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que l'achat d'une carte cadeau d'une valeur de 100.00\$ et d'une carte de félicitations soient autorisés.

C) ABONNEMENT A LA TV COMMUNAUTAIRE VICTORIAVILLE 35.00\$

Sur proposition il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que le Conseil municipal accepte de payer l'abonnement à la TV communautaire de Victoriaville au montant de 35.00\$ pour l'année 2021

D) TRAVAUX RUE L'ANSE A COUT DE 500.00\$

Sur proposition il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que les travaux pour diriger l'eau sur les propriétés privées afin d'apporter les corrections nécessaires au coût de 500.00\$ sont acceptés.

Que l'accord de la compagnie de Domtar nous a été accordé et qu'une autorisation écrite est nécessaire avant de faire les travaux.

16 **PERIODE DE QUESTIONS :**

Questions de M. Réal Tremblay

Madame Thérèse N. Lemay DG et secrétaire-trésorière fait mention que les documents ont été remis aux élus et demande à chaque élu de confirmer la réception du document qui s'adressait aux membres du conseil.

M. Maire André Henri, M. Michel Prince, Madame Christine Marchand, M. Laurent Garneau, M. Claude Caron, M. Gilles Gosselin et M. Jonatan Roux confirme tous que la lettre de M. Réal Tremblay et de Madame Thérèse Landry a bel et bien été remis.

Madame Thérèse Lemay secrétaire- trésorière en fait la lecture.

Pour répondre à la demande de M. Réal Tremblay et de Madame Thérèse Landry.

Les mises en demeure reçues à la municipalité depuis les cinq dernières années ont été remis par M. Réal Tremblay et Madame Thérèse Landry et de M. Jacques Parenteau. Ils précédaient

Les poursuites qu'ils ont déposés subséquence contre la Municipalité, l'inspecteur municipale d'un conseiller.

16. LEVEE DE LA SEANCE.

Proposé par Gilles Gosselin à 19h38

AVIS PUBLIC

En période des Fêtes du 11 décembre 2020 au 11
janvier 2021

Les bureaux municipaux seront fermés.

La directrice générale reste disponible pour répondre
aux urgences.

VOICI LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE POUR LES URGENCES

TÉLÉPHONE 819-350-5060

**AU RETOUR DU CONGÉ DES FÊTES OUBLIEZ
PAS QUE TOUTES LES RÈGLES DE
DISTANCIATIONS ET DES EXIGEANCES DE
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DEVRONT ÊTRE
RESPECTÉS LORS DE L'ACCÈS AU BUREAU
MUNICIPAL.**

BUDGET DE LA RÉGIE DES 3 MONTS 2021

BUDGET 2020 - Régie des Trois-Monts

	BUDGET 2020	BUDGET 2022	Revenu d'entente	
SALAIRE DES POMPIERS	70 000 \$	70 000 \$	Saint-Joseph-de-Ham-Sud	9 329 \$
GARDE WEEK-END	31 200 \$	30 000 \$	Saint-Jacques-le-Majeur	325 \$
			Total:	9 654 \$
PRÉVENTION & T.P.I	6 965 \$	6 965 \$	Participation des municipalités	
FORMATION DES POMPIERS	6 000 \$	6 000 \$	Saints-Martyrs-Canadiens	25,17% 78 554 \$
INSCRIPTION	4 000 \$	4 000 \$	Ham-Nord	27,31% 73 564 \$
REPAS	1 500 \$	1 500 \$	Saint-Adrien	18,91% 50 930 \$
CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉSENCES	2 000 \$	2 000 \$	Saints-Fortunat	14,39% 38 744 \$
SECRÉTAIRE	5 000 \$	5 000 \$	Notre-Dame-De-Ham	10,23% 27 542 \$
D.A.S Employeur	10 000 \$	6 000 \$	Total:	269 333 \$
C.N.E.S.S.T.	2 500 \$	2 500 \$		
DÉPLACEMENT	1 000 \$	1 000 \$		
ÉLECTRICITÉ	4 000 \$	4 000 \$		
COMMISSION DES TRANSPORTS	142 \$	142 \$		
IMMATRICULATION	8 500 \$	8 500 \$		
FOND POUR ENTRAIDE AU BESOIN	- \$	- \$		
ASSURANCE	18 000 \$	20 000 \$		
TÉLÉPHONE	1 200 \$	1 200 \$		
ENTRETIEN ET INSPECTIONS DES CAMIONS	20 000 \$	20 000 \$		
OUTIL & ÉQUIPEMENTS	1 000 \$	1 000 \$		
CENTRALE APPELS URGENCE CHAUDIÈRE-APPALACHES	4 500 \$	3 000 \$		
CARBURANT	6 000 \$	5 000 \$		
EXTINCTEUR ET OXYGÈNE	3 500 \$	3 500 \$		
COMPTABLE	2 100 \$	2 800 \$		
FRAIS JURIDIQUE	500 \$	500 \$		
ARTICLE DE BUREAU	500 \$	500 \$		
CHAUFFAGE CASERNE	10 000 \$	10 000 \$		
VÊTEMENTS DE SERVICE	4 500 \$	4 500 \$		
AUTRES, ACTIVITÉS	150 \$	150 \$		
DONS DÉCÈS	150 \$	150 \$		
FIBRE OPTIQUE	275 \$	275 \$		
CONGRÈS	500 \$	500 \$		
ABONNEMENT / ASSOCIATION	150 \$	450 \$		
FRAIS DE CAISSE	1 500 \$	1 500 \$		
TÉLÉ COMMUNICATION, RADIO LICENCE	5 000 \$	5 000 \$		
LOCATION D'ANTENNE	500 \$	500 \$		
CASERNE ENTRETIEN	2 000 \$	2 000 \$		
LOGICIEL TARGET 911	3 000 \$	3 000 \$		
HEBERGEMENT TARGET 911 Victoriaville	- \$	- \$		
ÉQUIPEMENTS POMPIERS	15 000 \$	15 000 \$		
CAMION CITERNE (inclus intérêt)	21 100 \$	25 103 \$		
ACHAT BATISSE ET TERRAIN (inclus intérêt)	18 867 \$	20 752 \$		
RÉPARATION CASERNE	5 000 \$	5 000 \$		
Total:	297 799 \$	298 987 \$		
Revenu d'ententes	(9 654) \$	(9 654) \$		
Surplus accumulé	(20 000) \$	(20 000) \$		
Total contribution des municipalité:	268 145 \$	269 333 \$		

BUDGET MUNICIPALITÉ SAINTS-MARTYRS-CANADIEN 2021

Le présent budget est inclus à ce journal en annexe.

AVIS PUBLIC

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 76 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Attendu que le règlement portant le numéro 76 modifié par le règlement # 293 est indexé annuellement au montant prévu pour l'année 2020 et s'appliquera aux années subséquentes.

Attendu que la rémunération proposée sera indexée pour chaque exercice financier conformément à l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Attendu que le règlement aura un effet rétroactif conformément à la loi.

Attendu que le calcul pour déterminer les salaires a été fait conformément à l'article 12 de la LTEM (Loi sur le traitement des élus municipaux)

CONSIDÉRANT que La Corporation Municipale a établi les salaires des élus comme suit;

Une rémunération annuelle pour le Maire de 14 145.84 \$ qui est ventilée de la façon suivante : le salaire du Maire pour l'exercice financier 2020 est de 9 430.56\$ l'allocation de dépenses est de 4 715.28. \$

Une rémunération annuelle pour un conseiller est de 4 715.28\$. \$ elle est ventilée de la façon suivante : le salaire du conseiller pour l'exercice financier 2020, est de 3 143.52 \$ son allocation de dépenses est de 1 571.76\$.

ARTICLE 1;

Pour l'exercice financier 2021, une augmentation de 2% de l'année 2020 de la rémunération de base pour le maire est fixée à 9 619.17 \$ comme salaire et de 4 809.59 \$ pour l'allocation de dépenses.

Pour l'exercice financier 2021, une augmentation de 2% de l'année 2020 de la rémunération de base pour les conseillers est fixée à 3 206.39\$ comme salaire de chaque conseiller et de 1 603.20 \$ pour l'allocation de dépenses.

ARTICLE 2;

Pour les années subséquentes, les montants mentionnés ci-dessus seront indexé à la hausse pour chaque exercice financier, conformément à un avis publié par le Ministère des Affaires municipales dans la Gazette officielle du Québec à cette fin.

ARTICLE 3

Une allocation de dépenses telles que mentionnées à l'article 1, représentant le ½ des salaires tels que décrits au présent règlement. Pour chacun des élus, Le maire et les conseillers, en guise de compensation pour les dépenses inhérentes à leurs tâches.

Ce présent règlement sera adopté le lundi 11 janvier 2021 à 19 h à la salle municipale de Saints-Martyrs-Canadiens, a la séance régulière du Conseil municipal.

La période de publication est d'un minimum de 21 jours.

Donné ce 18 décembre 2020.

Par Thérèse N. Lemay dg

AVIS PUBLIC

FIXANT LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

Séance spéciale du Conseil Municipal, tenue le lundi, 14 décembre 2020, à 19 h à la Séance tenue exceptionnellement par télé conférence, de la Municipalité de Saints- Martyrs-Canadiens.

Sont présents : Michel Prince, Christine Marchand, Claude Caron, Jonatan Roux, Gilles Gosselin, formant quorum sous la présidence de André Henri, maire.

Absent M. Laurent Garneau

Est également présente : Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté son budget pour l'année financière 2021 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QU'UN avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller M. Claude Caron à la séance du conseil tenue le 7 décembre 2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, appuyé par Claude Caron et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens adopte le Règlement numéro 292 fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception, décrétant ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2021.

Article 3 – Taxe foncière

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de **0.35 \$ du 100,00 \$ d'évaluation.**

Article 4 –Taxe pour la SQ

Une taxe pour financer les services de la SQ est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de **0.09 \$ du 100,00 \$ d'évaluation.**

Article 5 – Prévention / incendie

Une taxe pour financer les services de la prévention / incendie est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de **0.08\$ du 100,00 \$ d'évaluation.**

Article 6 – Travaux de voirie

Une taxe pour financer une partie des travaux de voirie est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de **0.19 \$ du 100,00 \$ d'évaluation.**

Article 7 -Déchets et collecte sélective

Aux fins de financer le service d'enlèvement et de disposition des déchets et le service de collecte sélective des matières résiduelles, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

165.00 \$ par unité de logement à utilisation permanente et secondaire

82.50 \$ par unité de logement situé sur des chemins non desservis en hiver (½ tarif)

330.00 \$ par commerce et par industrie

1000.00 \$ Camp Beauséjour cueillette hebdomadaire

Article 8 –Réseau d'aqueduc

Pour permettre aux frais d'entretien du réseau d'aqueduc, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé dans le secteur desservi, un tarif de compensation **de 250.00 \$ pour chaque immeuble** dont il est propriétaire

ARTICLE 9 TAXE SPÉCIALE POUR ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉGOUT

Cette taxe spéciale est, par les présentes, imposée et prélevée sur les immeubles imposables de la municipalité **dans le secteur desservi au coût de 100.00 \$ par résidence** pour le service des égouts et le traitement des eaux.

Article 10 - Nombre et date des versements

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en quatre (4) versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à trois cents dollars (300,00 \$).

Les versements seront dus aux dates suivantes :

1er versement ou versement unique : 15 mars 2020

2e versement 1^{er} mai 2020

3e versement 1^{er} juillet 2020

4e versement 1^{er} septembre 2020

Article 11 – Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10 %.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 12 – Pénalité sur les taxes impayées

En plus des intérêts prévus à l'article 12, une pénalité de 5 % l'an, est ajoutée sur le montant des taxes exigibles.

Article 13 – Frais d'administration

Des frais d'administration de vingt dollars (20,00 \$) sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

Article 14 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE LE 14 DÉCEMBRE 2020

AU RETOUR DES FÊTES OUBLIEZ PAS QUE TOUTES LES RÈGLES DE DISTANCIATIONS ET DES EXIGEANCES DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DEVRONT ÊTRE RESPECTÉS LORS DE L'ACCÈS AU BUREAU MUNICIPAL.

CALENDRIER 2021

Lors de la réception des calendriers 2021 ils vous seront postés à chaque casier postal ou une boîte aux lettres situé sur le territoire de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.



**LA COLLECTE DE RÉCUPÉRATION AURA LIEU
LUNDI 4 JANVIER 2021**

Collectes hivernales

Si la distance n'est pas respectée, le fournisseur de services ne sera pas tenu responsable pour les balises arrachées ou abîmées. Selon son bon jugement, l'opérateur pourrait ne pas collecter votre bac s'il est trop près d'un obstacle.

Merci de votre collaboration !

A photograph of a snowy forest path. In the foreground, a green recycling bin with a white recycling symbol is on the left, and a black trash bin is on the right. To the left of the green bin is a red octagonal stop sign on a yellow post. Below each bin, a white line indicates a width of 60 cm - 24 inches.

60 cm - 24 "

60 cm - 24 "

Tempête de neige

Bacs tombés, bacs enneigés,
bacs sans couvercles remplis de neige,
couvercles glacés,
rangs non-déneigés, etc.

QUE FAIRE?

**Assurez-vous de la bonne disposition de vos bacs.
Vérifiez que votre couvercle n'est pas gelé.**



Merci de votre collaboration!



PRENDRE NOTE (VIDANGE DE FOSSE)

**Qu'il n'y aura aucuns services
d'urgence offert par Gaudreau pour
les vidanges de fosses d'ici le 4 janvier
2021.**

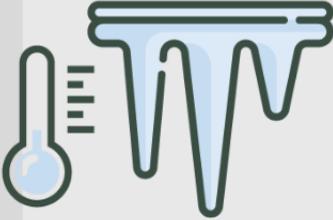
**VOUS DEVREZ CONTACTER UN ENTREPRENEUR DE
VOTRE CHOIX POUR UNE URGENCE**

**LORS DES VIDANGES DE VOS FOSSES EN PÉRIODE
HIVERNAL TOUJOURS BIEN DÉGAGER LES COUVERCLES.**



Programme de vidange des fosses septiques dans la MRC d'Arthabaska

Consignes hivernales



1. Dégager les couvercles en excavant d'au moins 10 cm (4") la neige et la terre.
2. Identifier l'emplacement des couvercles.
3. Ouvrir légèrement les couvercles et déposer un petit bâton pour éviter que les couvercles ne gèlent en place.
4. Préparer un chemin d'accès pour l'opérateur.

FOSESARTHABASKA.CA



**LA DISTRIBUTION DES CADEAUX DE NOËL AUX ENFANTS
CETTE ANNÉE SERA FAITE EXCEPTIONNELLEMENT A
CHAQUE MAISON MARDI OU MERCREDI LE 22-23
DÉCEMBRE.**

SURPRISE POUR NOS AINÉES

La distribution d'une petite gâterie sera effectuée avant Noël a chaque résidence ou demeure une personne âgée de 65 ans et plus en permanence sur le territoire de notre municipalité.



Vérifiez vos boîtes aux lettres en bordure de la route.



La direction et le personnel de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens vous offrent leurs meilleurs vœux à l'occasion de Noël et du Nouvel An. Que la santé vous accompagne tout au long de l'année.

André Henri, maire
Élus & employés.



Message des bénévoles de la bibliothèque

**De toute l'équipe,
Joyeuses fêtes**

Et une Bonne et Heureuse Année!



GAGNANTS /GAGNATE AU CONCOURS DE PHOTOS

- 1. Madame Geneviève Baril**
- 2. Monsieur Guy Thériault**
(remet son prix à la fondation HDA)
- 3. Monsieur Déreck Linké**

PRIX DE PARTICIPATION

- 1- Émily Désilet**
- 2-Miriam Michaud**



**CANTINE/ RESTAURANT &
DÉPANNEUR.
POUR PLUS D'INFORMATION,
TÉL : 819-464-2899**

HORAIRES DES FÊTES

Jeudi 24 décembre de 8 :00 h à 16 :00 h

Vendredi 25 décembre : Fermé

Samedi 26 décembre de 10 :00 h à 20 h

Jeudi 31 décembre de 8 :00 h à 16 :00 h

Vendredi 1^{er} janvier : Fermé

Samedi 2 janvier de 10 :00 h à 20 :00h

**Prendre note que l'épicerie sera fermée à tous les lundis en
janvier, février et mars 2021**



**Prenez note que si vous désirez un
délicieux petit poulet cuit sur la
broche il faut le réserver.**

Pour information Tel : 819-464-2899

Centre de
prévention
Suicide
Arthabaska-Érable

Parles-en...
Ta VIE est importante !

Vous pensez au suicide ?

Vous êtes inquiet pour une
personne de votre entourage ?

Vous êtes endeuillé par suicide ?

Nous sommes là pour vous!



Tous nos services sont gratuits et confidentiels.

24 heures par jour • 7 jours par semaine

MRC DE L'ÉRABLE

819 362-8581

MRC D'ARTHABASKA

819 751-2205

PARTOUT AU QUÉBEC

1 866 APPELLE
(1 866 277-3553)



www.cpsae.ca

Formation "AGIR en sentinelle pour la prévention du suicide"
Pour inscription et information: 819 751-8545 poste 4 ou 6



MESSAGE DE LA POSTIÈRE

IL EST TRÈS IMPORTANT QUE LES PERSONNES DOIVENT ATTENDRE ABSOLUMENT QUE LA POSTIÈRE EST TERMINÉ DE DISTRIBUER LE COURRIER ET QUITTER LES LIEUX AVANT QUE LES CITOYENS PUISSENT ENTRER A L'INTÉRIEUR DE L'ABRI POSTAL.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION.



Décès de Madame Madeleine Baril

Recevez nos plus sincères condoléances et l'expression de nos plus profonde sympathie.

Municipalité Saints-Martyrs-Canadiens.



Mots cachés

Mots d'hiver

t	r	a	m	a	n	t	e	a	u	p	é
r	d	b	n	h	o	p	o	f	a	s	s
o	s	l	h	e	r	o	z	u	e	k	b
d	r	a	g	a	i	z	p	l	i	o	c
j	é	n	h	r	u	g	f	r	n	é	m
a	a	c	n	k	é	u	e	n	c	n	a
n	é	n	e	i	o	i	e	o	o	n	r
v	f	f	v	m	r	t	v	a	g	ë	s
i	o	n	n	v	b	i	k	m	i	r	l
e	a	o	é	o	i	r	s	r	v	s	s
r	ë	f	r	t	e	s	e	l	r	n	r
d	é	c	h	a	r	p	e	e	e	t	t

froid - neige - givre - blanc - ski - manteau
décembre - janvier - février - mars - Noël
moufles - écharpe - bonnet



Le petit sapin

Le petit sapin
A bien du chagrin
On l'a coupé
On l'a ficelé
Et on l'a jeté
Par terre au marché.
Mais Noël est arrivé
Alors on l'a décoré
De mille étoiles en papier
De mille boules dorées
C'est lui le roi de la fête
Et le voilà consolé.





INGRÉDIENTS

Gravlax de saumon

- 15 ml (1 c. à soupe) d'aneth ciselé
- 5 ml (1 c. à thé) de sel
- 5 ml (1 c. à thé) de sucre

- 5 ml (1 c. à thé) de zeste de citron
- 5 ml (1 c. à thé) de zeste de clémentine
- 1 ml (1/4 c. à thé) de poivre moulu
- 340 g (3/4 lb) de filet de saumon sans la peau, coupé en tranches de 1 cm (1/2 po) d'épaisseur
- 15 ml (1 c. à soupe) de gin ou de vodka

Canapés

- 125 ml (1/2 tasse) de crème 35 %
- 20 ml (4 c. à thé) de moutarde à l'ancienne
- 36 coquilles croustillantes du commerce
- Feuillage d'aneth, pour le service
- Œufs de mulot, pour le service (facultatif)
- Sélectionner tout

PRÉPARATION

Gravlax de saumon

1. Dans un petit bol, mélanger l'aneth, le sel, le sucre, les zestes et le poivre.
2. Dans un plat en verre de 28 x 20 cm (11 x 8 po), déposer les tranches de saumon à plat, en une seule couche. Verser le gin sur le saumon. Parsemer du mélange de sel.
3. Couvrir de pellicule plastique. Placer un poids sur le poisson (comme un plat en verre de la même dimension). Réfrigérer 24 heures. Égoutter et égoutter le saumon.
4. Sur un plan de travail, couper le saumon en petits dés. Réserver au froid.

Canapés

5. Au moment de servir, dans un bol, fouetter la crème jusqu'à ce qu'elle forme des pics mous. Ajouter la moutarde en pliant à la spatule.
6. Répartir la crème à la moutarde dans le fond des coquilles, puis le gravlax de saumon. Garnir d'une feuille d'aneth. et d'œuf de mulot

PUBLICITÉ



PHILIPPE TOUTANT, PROP.
(450) -518-4727

CAMP BEAUSÉJOUR : Tel : 418-458-2646

BMR HAM-NORD | VIVACO GROUPE COOPÉRATIF
827 161 Rte, Ham-Nord, G0P 1A0 Téléphone : (819) 344-2521

ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC
TEL : 819-740-9283

ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick)
TEL: 819-352-0226

Juliette St-Amand
(Vitrail, tissage, tricot)
117, chemin du Lac Nicolet
Saints-Martyrs-Canadiens
(819) 344-5589



Érablière Re Pau
118, chemin du Lac Nicolet
Sts-Martyrs-Canadiens QC G0P 1A1 (819) 344-5589
819-344-5589



DRUMMONDVILLE

5224, BOUL. ST-JOSEPH
(QC) J2A 3V9
819 472-3286

VICTORIAVILLE

389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N.
(QC) G6P 1G8
819 751-3286

WARWICK

1, ROUTE 116 E.
(QC) J0A 1M0
819 358-3950

QUÉBEC

C.P. 57024
G1E 7G3
418 660-4751

GROUPEDGP.COM